

# Sur le gril "LES OSTÉOPATHES NE DOIVENT PAS SE BRADER"



D.R.

Magali Peris, trésorière du Registre des ostéopathes de France

★ Il y a trop d'ostéopathes dans le Gard, et trop en France. C'est le Registre des ostéopathes de France (ROF) qui le dit. Magali Peris, vous exercez à Nîmes et êtes également trésorière du ROF : une profession en pleine expansion, ça veut d'abord dire qu'elle est mieux acceptée. On est loin de l'image de "guérisseur"...

Oui, cette période est finie. Il y a 10 ans, quand j'ai commencé, il n'y avait que de rares mutuelles qui prenaient en charge. Aujourd'hui, c'est monnaie courante. C'est une forme de reconnaissance.

Actuellement, 61% du territoire français sont saturés en ostéopathes. Le Gard fait partie des zones noires. Comment expliquez-vous cette explosion ?

Nous n'avons pas de numerus clausus comme les médecins et les infirmières. Et nous avons en France 71 écoles qui forment, je dirais "au sens large", à l'ostéopathie. En Angleterre, pays de référence, il n'y en a que 7 !

Du coup nous arrivons à saturation professionnelle. Sur Nîmes, beaucoup de jeunes se sont installés depuis deux ans. En France en 2011, notre nombre a progressé de 25%.

Cela devient dramatique. Il n'y a plus de place pour tout le monde.

Cela dépend, on parle du vieillissement de la population des médecins, s'il en est de même pour les ostéopathes, cette arrivée de jeunes est bénéfique...

Non, car nous n'avons pas le même problème. Actuellement, la moitié des ostéopathes français a 25/30 ans.

Le rapport évoque des "dérives commerciales", quelles sont-elles ?

Des dérives du type "achat groupé", comme le pratique la société Groupon, avec des offres de séances à 10 € ou 15 €, au lieu de 55 € en moyenne. Les ostéopathes ne doivent pas se brader, cela nuit à notre image, à la qualité et à la sécurité des soins pour les patients.

Comment ça ?

Certains n'ont pas assez de patients par semaine pour garantir une bonne pratique de l'ostéopathie. Pour la qualité des soins, certains poussent à la consommation en étalant les consultations. Il y a des dérives sur tout. Or il faut avoir un comportement de professionnel de santé si on veut être reconnu comme tel.

Et quel conseil donnez-vous aux gens qui voient des séances à 15 € ? Après tout, ça peut être un "bon plan"...

Non, et ça me paraît évident : si vous allez chez votre boucher et que le morceau de bavette est à 20 centimes, il y a de quoi se poser des questions.

Quelles seraient les solutions ?

Des décrets doivent se faire pour encadrer la profession et la formation. Aujourd'hui, tout le monde peut entrer dans une école d'ostéopathie, il n'y a pas d'examen d'entrée. Et l'obligation légale de 3 ans d'études est trop courte. Le professeur Bernard Debré, qui est aussi député, a proposé un projet de loi, il ne fait pas l'unanimité mais c'est le seul à tirer la sonnette d'alarme.

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE BORTOLIN  
i.bortolin@gazettedenimes.fr